

PRÉFECTURE DE LA SEINE MARITIME
---o-0-o---
COMMUNE DE SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN
---o-0-o---

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET PRÉSENTÉ
PAR LA SOCIÉTÉ SNCF MOBILITÉS RELATIF
A UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
EN VUE DE L'EXTENSION D'UN ATELIER DE MAINTENANCE
DES RAMES DE TRAIN "TECHNICENTRE SNCF" IMPLANTÉ
SUR LA COMMUNE DE SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN**

Pétitionnaire : Société SNCF Mobilités

Dates d'enquête : 8 juillet 2019 – 22 juillet 2019

---o-0-o---
Décision du Tribunal Administratif de ROUEN du 04/06/2019
(Réf. : E19000053/76)

---o-0-o---
Arrêté préfectoral en date du 11/06/2019
---o-0-o---

**CONCLUSIONS ET AVIS
DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Fait au HAVRE, le 14 août 2019



A. FEVRIER
Commissaire Enquêteur

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE PETITIONNAIRE : LA SOCIETE SNCF MOBILITES.....	3
1.1	Historique du groupe SNCF.....	3
1.2	Historique de SNCF Mobilités	3
1.3	Historique du site d'implantation du technicentre.....	4
1.4	L'objet de l'enquête.....	5
1.4.1	Description succincte du projet.....	5
2.	CADRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE	5
2.1	Désignation du commissaire enquêteur.....	5
3.	ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	6
4.	CONCLUSION ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.....	6

1. LE PETITIONNAIRE : LA SOCIETE SNCF Mobilités

1.1 Historique du groupe SNCF

Le groupe SNCF est un groupe français actif dans les domaines du transport de voyageurs et de marchandises par le fer et par la route.

En 2015, la réforme ferroviaire aboutissait à la création du nouveau Groupe public unifié, qui représente aujourd'hui 31,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires. En intégrant la gestion du réseau dans son périmètre, SNCF répond à deux enjeux prioritaires : la sécurité et la satisfaction de tous les clients (voyageurs et chargeurs).

La SNCF est désormais organisée en 3 EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial) qui sont :

- **SNCF** a la tête d'un parc foncier important, SNCF Immobilier regroupe les savoir-faire de SNCF en matière de gestion et de valorisation immobilière, d'aménagement urbain et de logement.

- **SNCF Réseau** gère, maintient et développe le réseau ferré national. D'ici 2020, la priorité est double : rénover et maintenir le réseau existant, et se concentrer sur l'Île-de-France. SNCF Réseau a pour ambition d'avoir le réseau le plus sûr, le plus performant et le plus innovant.

- **SNCF Mobilités** (comprend Kéolis, SNCF Logistics et SNCF Voyageur)

1.2 Historique de SNCF Mobilités

SNCF Mobilités est l'un des trois établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) composant la Société Nationale des Chemins de Fer.

SNCF Mobilités est né le 1er janvier 2015 à la suite de la réforme ferroviaire prévoyant la réunification de Réseau ferré de France (RFF) et de la SNCF.

Le 30 octobre 2012, le ministre des Transports Frédéric Cuvillier annonce la réunification de RFF et de la SNCF au sein d'un groupe public ferroviaire unifié.

La loi portant réforme du système ferroviaire est adoptée le 4 août 2014. Elle prévoit la création de trois établissements publics à caractère industriel et commercial : SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités.

La nouvelle organisation de la SNCF entre en vigueur le 1er janvier 2015. RFF, SNCF Infra et la Direction de la circulation ferroviaire sont regroupés au sein de SNCF Réseau tandis que le reste de la SNCF devient SNCF Mobilités.

En mars 2016, SNCF Mobilités annonce une dépréciation de 2,2 milliards d'euros. Fin 2015, la dette de SNCF Mobilités était de 7,8 milliards d'euros.

L'EPIC SNCF Mobilités comprend donc,

- **SNCF Voyageur**, propose à ses clients, autorités organisatrices et voyageurs, une palette de solutions de mobilité partagée de porte à porte pour répondre à leurs besoins en termes d'offre, de coût, de qualité de service et de respect de l'environnement

- **Kéolis** est un opérateur majeur du transport public de voyageurs en France, en Europe et dans le monde. Son ambition : proposer à ses clients autorités organisatrices des transports (AOT) des solutions de mobilité sur mesure adaptées aux problématiques de chaque territoire et aux évolutions des habitudes de déplacement des voyageurs.

- **SNCF Logistics** propose des solutions multimodales personnalisées qui allient performance économique, environnementale et sécurité. C'est le partenaire de la compétitivité des entreprises dans le monde entier.

1.3 Historique du site d'implantation du technicentre

Le site accueillant l'atelier de maintenance, dont l'extension est projetée (au sein de l'enveloppe bâti existante) se situe au droit d'un site dont la présence d'activités ferroviaire remonte à 1920.

Le site faisait office de plateaux de triage et de 2 halles de transbordement. La zone d'étude a été bombardée lors de la guerre de 1939-1945 et les halles ont été démolies à la fin des années 1940. Les voies ferrées situées à l'Est de la zone d'étude ont été déposées à la fin des années 1960 et un chantier de transbordement a été installé au Sud-Est du site au début des années 1970.

Les activités s'étendent dans la partie Nord-Est du site vers 1980 avec la construction de l'actuel bâtiment atelier (stockage de véhicules et de cartons) et la présence de nombreux conteneurs.

Les activités de transbordement semblent avoir cessé vers 2005 avec l'absence de conteneurs et le démantèlement du portique du chantier de transbordement

Un bâtiment de bureaux est construit vers 2007. Le site fait l'objet de stockages divers depuis environ 2008 (ballast neuf, traverses et regards en béton, poteaux de caténaires, câbles et stockage de nature non identifiée). Il comporte un parc à câbles, une zone de collecte de déchets (aménagés entre 2012 et 2015) et un local fuel (probablement construit entre 2008 et 2012).

Les terrains ont été cédés par SNCF RESEAU qui y exploitait l'unité régionale d'Aménagement et d'Approvisionnement, à **SNCF Mobilités qui y a construit un atelier de maintenance en 2018. Cet atelier est actuellement soumis au régime déclaratif.**

Ainsi, le bâtiment qui accueillera l'extension de l'atelier de maintenance est déjà existant.

1.4 L'objet de l'enquête

1.4.1 Description succincte du projet

Ce dossier présente le projet d'extension d'un atelier de maintenance TER qui se situe sur le ban communal de Sotteville-lès-Rouen (76).

Cet atelier est actuellement soumis à déclaration au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

L'objectif de l'extension est de permettre à SNCF Mobilités de répondre au calendrier de maintenance du matériel roulant régional. A ce titre, il est nécessaire d'ajouter 4 voies de maintenance à l'atelier, qui en comporte actuellement 3. Cette extension se fera à l'intérieur du bâtiment existant et ne nécessitera pas de construction nouvelle.

L'activité projetée sur le site relève de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de la rubrique 2930.

L'extension de cet atelier permettra à SNCF Mobilités d'assurer la maintenance du matériel roulant régional. En effet, dans la cadre de l'acquisition de rames TER2N ng et REGIO 2 N Intercités par la Région Haute-Normandie, les capacités de maintenance sont saturées à moyen terme.

Le projet consiste en la viabilisation et à l'aménagement de la brique 2 d'une surface d'environ 5 000 m² portant la superficie totale de l'atelier à environ 8 000 m². En complément SNCF Mobilités souhaite installer sur son site une station de lavage et une station service.

Notons que le principe général de fonctionnement de l'atelier ne sera pas modifié par la mise en œuvre de cette seconde phase du projet.

Le projet ne nécessitera pas la construction d'aucun nouveau bâtiment. L'enveloppe de cette extension a été construite lors de la mise en service des 3 premières voies de circulation.

2. CADRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Arrêté préfectoral du 11 juin 2019 autorisant l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique environnementale unique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Projet présenté par la SNCF Mobilités dont le siège social se situe à SNCF SAINT DENIS - 9 rue Jean-Philippe RAMEAU - 93200 SAINT DENIS pour le projet d'extension d'un atelier de maintenance de rames de train TER situé à Sotteville-lès-Rouen, Technicentre Normandie, rampe du pont de Quatre Mares.

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

Par décision n° E19000053/76 du 4 juin 2019, Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Rouen a, en application des articles L123-1 et suivants, de l'article R 512-14

du code de l'environnement, désigné le Commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête :

- **M. Alain FEVRIER**, Commissaire enquêteur

3. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

- le territoire concerné par cette enquête est de 1 km autour de l'emprise de l'établissement SNCF Mobilités suite à son classement au titre de la rubrique n° 2930.
- Les communes concernées sont :
 - Sotteville-lès-Rouen
 - Amfreville-la-Mi-Voie
 - Saint-Étienne-du-Rouvray
- l'enquête publique s'est déroulée du **lundi 8 juillet 2019 au lundi 22 juillet 2019** inclus, de façon très satisfaisante grâce aux services de la mairie de Sotteville-lès-Rouen.
- les règles d'affichage en mairie de Sotteville-lès-Rouen et à proximité du Technicentre de la société SNCF Mobilités, d'une part et la publicité dans les deux journaux régionaux, d'autre part, ont été respectées.
- les conditions de réception du public étaient excellentes, lors des 3 permanences tenues dans la mairie de Sotteville-lès-Rouen.
- le public ne s'est pas déplacé, lors de cette Enquête publique. Par suite, aucune consultation du dossier d'enquête mis à la disposition du public ni commentaires n'ont été recueilli sur le registre d'enquête, lors des 3 permanences tenues.
- de plus, le public avait possibilité de s'exprimer en adressant ses propositions et observations, par correspondance et par courrier électronique, à la mairie de Sotteville-lès-Rouen.
- en tant que Commissaire enquêteur, j'ai :
 - audité le Maître d'Ouvrage
 - visité le site où sera construit l'extension du Technicentre de SNCF Mobilités
 - entendu, par téléphone, et échangé des emails avec l'inspecteur de la DREAL, en charge du dossier mis en enquête publique

4. CONCLUSION ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

En résumé, je considère que :

- après avoir étudié, attentivement, les pièces du dossier d'Autorisation d'exploiter, mis à la disposition du public
- après avoir visité le Technicentre de la société SNCF Mobilités, en cours d'aménagement
- vu les avis des administrations sur le projet de Technicentre de la société SNCF Mobilités : la Décision de l'Autorité Environnementale du 2 avril 2019,

la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie – Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Seine Maritime du 27 novembre 2018 et 17 décembre 2018, les avis de l'ARS (21 décembre 2018, 11 février 2019, 19 avril 2019), la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service ressources, milieux et territoires du 9 janvier 2019, le Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile du 10 janvier 2019

Sur le bilan de l'enquête publique :

- le dossier, mis à la disposition du public est de qualité. Néanmoins, ce dossier est volumineux, donc peu facile à lire.
- les trois petits fascicules, comme rappelés ci-après, aident à la compréhension du dossier d'enquête :
 - Demande d'Autorisation Environnementale – Note de présentation non technique,
 - Demande d'Autorisation Environnementale – Résumé Non technique,
 - Mémoire en Réponse
- le projet concerne l'aménagement d'un bâtiment déjà existant et ne nécessite pas la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers
- le projet est éloigné de toute zone environnementale sensible ; il est, néanmoins, à proximité des habitations (≈180 m)
- l'extension envisagée de l'activité ne paraît pas apporter une augmentation notable des incidences sur l'environnement vis-à-vis du projet initial.

---o-0-o---

En conséquence, au vu des éléments ci-dessus, en tant que Commissaire enquêteur, j'émet **un avis favorable** au projet présenté par la Société SNCF Mobilités relatif à une demande d'autorisation environnementale en vue de l'extension d'un atelier de maintenance des rames de train "**Technicentre SNCF**" implanté sur la commune de Sotteville-lès-Rouen, tel que défini dans le dossier présenté à l'enquête publique.